

[L'offre de lecture « Facile à lire » dans les bibliothèques et les lieux de médiation](#) [1]

Le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) s'associent pour déployer sur le territoire français l'offre de lecture « Facile à lire », initiée dès 2013 par Livre et lecture en Bretagne pour les bibliothèques et médiathèques de Bretagne.

Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audio-visuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire : situations d'empêchement ou de handicap, personnes en situations d'illettrisme, de français langue étrangère ou d'alphabétisation, etc.

Un logo pour identifier les espaces « Facile à lire » est proposé, pour l'utilisation duquel un formulaire doit être rempli sur le site du ministère.

[En savoir plus \(Ministère de la Culture\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/loffre-de-lecture-%C2%AB-facile-%C3%A0-lire-%C2%BB-dans-les-biblioth%C3%A8ques-et-les-lieux-de-m%C3%A9diation>

[2] <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire>